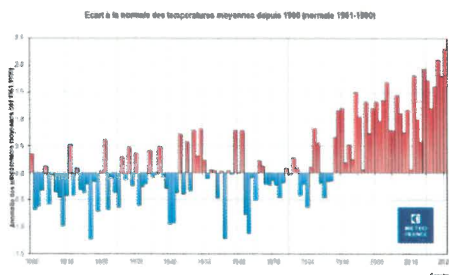


Reconstitution de propriétés après sécheresses ou comment diversifier les plantations ...



Dans les Vosges Saônoises, l'exode rural a conduit progressivement au délaissement de certaines terres vers 1960. Avec la disparition du système ouvriers-paysans, les propriétaires optent alors pour la production de bois pour répondre à la forte demande d'après-guerre liée à la reconstruction, puis à la demande croissante de papier et de bois-matériaux.



L'évolution des températures moyennes annuelles en France montre un réchauffement depuis 1900, à un rythme variable et une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. Sur la période 1960-2010, la tendance observée est d'environ +0,3°C par décennie.

En 2020, la température annuelle moyennée sur le pays a atteint 14,1°C dépassant la normale de 2,3°C, se classant au 1^{er} rang des années les plus chaudes.

Le CNPF a mené une étude sur 6 communes pour suivre les pertes de couvert forestier. Sur la période 2000-2016, la surface perdue s'élève à 337 ha. Avec les conditions climatiques de 2018 à 2020 et l'épisode de scolytes qui en a découlé, on constate une augmentation considérable des pertes avec une surface qui atteint 961 ha. C'est près de 10 millions de m³ de bois qui ont été exploités en Franche-Comté, essentiellement dans la zone sous-vosgienne.

Les propriétaires interrogent le CNPF sur le choix des essences et les itinéraires sylvicoles possibles pour reconstituer les peuplements forestiers. Nos recommandations s'appuient sur les outils Bioclimsol et Clim'Essences, développés par le CNPF en partenariat avec d'autres établissements. Elles s'inscrivent dans une démarche à moyen et long terme dans le but de constituer un peuplement forestier qui soit en mesure de :

- s'adapter à l'évolution climatique actuelle et ces incertitudes,
- s'intégrer dans un environnement et un paysage diversifié,
- se renouveler par régénération naturelle et tendre, si possible, vers une gestion en futaie irrégulière,
- privilégier le mélange des essences (feuillues et résineuses), par nid, ligne, bouquets, parquets...

Les participants ont pu découvrir le premier projet labélisé bas carbone de Bourgogne-Franche-Comté, permettant d'illustrer la méthode de reconstitution de forêts dégradées. Il est constitué de petits collectifs comportant 3 essences par dispositif. Chaque îlot comporte 8 lignes de 5 plants en alternance, à la façon d'un damier. Il existe un cloisonnement entre chaque bande qui a pour double objectif l'exploitation et la conservation d'espace et de lumière au profit des essences dites d'accompagnements (chêne sessile, chêne rouge, châtaignier érable sycomore...), retardant l'entrée en compétition avec les essences objectives. La densité est de 1320 plts/ha (3m entre les lignes et 2,50m sur la ligne). Ce dispositif, plus ou moins expérimental, mise sur une croissance des essences feuillues telles que l'on peut l'observer en régénération naturelle.



Les différentes aides au renouvellement des peuplements forestiers (Plan de relance, Label bas Carbone, FA3R, Défi Travaux, TVA) ont été présentées, ainsi que les réglementations (arrêté préfectoral de lutte contre les scolytes, de prévention des incendies, réglementation de boisements...).

La réunion, animée par Franck CARRY, conseiller forestier au CRPF Bourgogne – Franche-Comté, s'est déroulée le 26 avril 2022 sur la commune de Amont-et-Effreney (Haute-Saône) en présence de 10 participants.